

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2021

Convocation adressée individuellement à tous les Conseillers Municipaux le 10 décembre 2021.

Etaient présents : tous les Conseillers Municipaux, à l'exception de :

Mme Odile PILOZ	qui a donné procuration à	Mme Monique BOTTINI
M. Daniel MOUTARD	<<	Mme Marilyn FLAMAIN
M. Yves RINCK	<<	M. Christian CARRERE
Mme Florence BOUNIN	<<	Mme Monique BOTTINI
Mme Isabelle TESSEYRE	<<	M. Thierry DAYRE
M. Virgile VAN ZELE	<<	M. Thierry TATONI

Excusé sans pouvoir : M. Christian TEULADE

Mme Colette BRUN CASTELLY est nommée Secrétaire de séance.

DECISIONS

- ✚ N° 121 du 6 octobre 2021 relative à un avenant au contrat avec la société « OTIS » (PARIS – 92064) pour l'entretien, la maintenance et le dépannage des ascenseurs et élévateurs PMR de la commune de Nyons. Cet avenant porte sur deux élévateurs pour personnes à mobilité réduite supplémentaires, installés à la Maison des Sports en 2021. Dépense : 360,00 € HT (le nouveau montant du marché est de 2 661,60 € HT, soit + 15,60 %).
- ✚ N° 122 du 13 octobre 2021 qui annule et remplace l'arrêté n° 55/2013 ainsi que tous les arrêtés successifs, pour la création d'une régie de recettes auprès du service « Culture, Sports et Associations » pour l'encaissement des produits de billetterie des manifestations culturelles et de Festiv'été.
- ✚ N° 123 du 13 octobre 2021 qui annule et remplace la délibération en date du 10 mars 2015 ainsi que tous les arrêtés successifs, pour la création d'une régie de recettes auprès du service « Culture, Sports et Associations » relative à l'encaissement des produits afférents à l'occupation du domaine public par les forains du Corso de la ville de Nyons.
- ✚ N° 124 du 13 octobre 2021 qui annule et remplace la décision n° 27/2019 du 5 mars 2019, pour la création d'une régie de recettes cantine scolaire auprès du service « Comptable » de la ville de Nyons.
- ✚ N° 125 du 13 octobre 2021 qui annule et remplace les actes de constitution ainsi que tous les actes modificatifs successifs, pour la création d'une régie de recettes auprès du « Centre Technique Municipal » de la ville de Nyons pour l'encaissement des produits générés par l'aire des camping-cars.
- ✚ N° 126 du 25 octobre 2021 relative à un contrat avec l'association « LES ATHEVAINS » (PARIS – 75004), dans le cadre de NYONS EN SCENE, pour une représentation du spectacle « LA

MEGERE APPRIVOISEE », le jeudi 28 octobre 2021 à 20 h 30 à la Maison de Pays. Dépense : 10 638,10 € TTC.

✚ N° 127 du 29 octobre 2021 qui modifie la décision n° 119/2021 en son article 2. Le tarif de l'abonnement souscrit auprès de la Société « HOMIRIS Alarme et Télésurveillance » pour la protection du centre de vaccination sis 36, avenue Paul Laurens est de 45,50 € HT par mois (et non de 38,00 € HT par mois). Le reste étant inchangé.

✚ N° 128 du 8 novembre 2021 relative à un contrat avec la société « AS-TECH SOLUTIONS » (BOIRARGUES-LATTES – 34970) pour l'assistance et la maintenance du logiciel de gestion et de suivi des stocks via tablette et smartphone des Services Techniques. Durée : un an et renouvelable de manière tacite (3 fois). Dépense : 132,75 € HT par an.

✚ N° 129 du 8 novembre 2021 relative à un contrat avec la société « ORANGE » (ISSY-LES-MOULINEAUX – 92130) pour un abonnement « INTERNET PRO » (sans ligne fixe classique) en vue d'équiper la Maison des Sports. Durée : un an.

Dépense mensuelle :

- Prix de l'abonnement mensuel :35,00 € HT.
- Coût de location de la « LIVEBOX PRO » par mois :5,00 € HT.

✚ N° 130 du 10 novembre 2021 relative à un contrat avec l'association « LE THÉÂTRE ÉCOLE DE LA LANCE ET DES BARONNIES », dans le cadre de « NYONS EN SCENE », pour une représentation du spectacle « 12 HOMMES EN COLERE », le vendredi 12 novembre 2021 à 20 h 30, à la Maison de Pays.

Dépense : 2 000,00 € TTC.

✚ N° 131 du 10 novembre 2021 relative à une convention de partenariat avec l'« ENSEMBLE VOCAL CANT'OUVEZE » (NYONS) pour un concert le samedi 13 novembre à 18 h 00, à l'Eglise Saint Vincent.

Dépense : 500,00 € TTC (en échange de 33 billets d'entrée au tarif de 15 €).

✚ N° 132 du 10 novembre 2021 relative à un contrat de partenariat avec « LA COMEDIE DE VALENCE » (VALENCE – 26000), dans le cadre de NYONS EN SCENE pour une coréalisation du spectacle « JE SUIS UNE FILLE SANS HISTOIRE » du lundi 6 décembre 2021, à la Maison de Pays. Dépense : 633,00 € TTC.

✚ N° 133 du 16 novembre 2021 relative à un contrat avec la « SAS INFINITY BUREAUTIQUE » (GUILHERAND-GRANGES – 07500) pour la fourniture et la maintenance d'un copieur OLIVETTI D-COPIA 5514 (toner inclus) installé dans les locaux du service « Jeunesse » (avenue Frédéric Mistral).

Dépense :

- Prix de vente du copieur : 979,00 € HT
- Prix de vente du meuble support : 1,00 € HT
- Coût de la copie NB : 0,005 € HT

✚ N° 134 du 18 novembre 2021 relative un contrat avec la société « SCMS EUROPE » (ILLE SUR TÊT – 66130) pour l'assistance et la maintenance du logiciel « LOGISOFT PLANNING WEB » du service Culture, Sports et Associations pour la gestion des salles municipales. Durée : un an, soit du 1^{er}/11/2021 au 31/10/2022, renouvelable de manière expresse 4 fois.

Dépense :

- Tarif de l'abonnement : 460,00 € HT par an (révisable chaque année)
- Coût de l'intervention d'un technicien :
 - forfait journée : 960,00 € HT (frais de déplacement compris)

- forfait 1/2 journée : 450,00 € HT (frais de déplacement compris)
- tarif horaire: 80,00 € HT (frais de déplacement compris)

- ✚ N° 135 du 22 novembre 2021 relative à un avenant N° 1 à la convention avec « l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes » (ARS) (cf. décision N° 65/2021 du 25/06/2021). Cet avenant concerne une période supplémentaire de fonctionnement d'un centre de vaccination COVID-19 et le versement d'une subvention complémentaire du Fonds d'Intervention Régional au titre de l'année 2021. Durée : 6 mois, prolongement du financement possible par période de 3 mois. La subvention de 112 028,00 € sera répartie comme suit :

(soit une subvention totale de 205 247,00 € au titre de l'année 2021)

- Hôpital Local de Nyons :84 213,00 €
- Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP)
de Buis les Baronnies :3 160,00 €
- Ville de Nyons :24 655,00 €

- ✚ N° 136 du 25 novembre 2021 relative à un contrat avec le bureau d'études G'EAU (VISAN – 84820), dans le cadre de la recherche d'une nouvelle ressource en eau, pour accompagner la réalisation d'un forage de reconnaissance. Dépense : 2 650,00 € HT.

- ✚ N° 137 du 26 novembre 2021 qui modifie la décision n° 122/2021 du 13 octobre 2021 en son article 13 et qui concerne la régie de recettes du service « Culture, Sports et Associations » pour l'encaissement des produits de billetterie. Celui-ci indique que le régisseur et le régisseur suppléant percevront une indemnité de responsabilité. Le reste est inchangé.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 octobre 2021 est mis aux voix et approuvé à l'unanimité.

En ouverture de séance, M. le Maire informe que « *la promulgation de la loi* » Vigilance sanitaire, implique que le quorum est à nouveau au tiers des membres du Conseil Municipal et qu'il est possible d'avoir deux pouvoirs par élu.

Le Conseil Municipal accepte que soit ajouté à l'ordre du jour une délibération concernant les Affaires Scolaires.

DELIBERATIONS

1 – RAPPORT ANNUEL DU CONCESSIONNAIRE DES SERVICES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EXERCICE 2020

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc GREGOIRE

Comme chaque année depuis 2014, M. Jean-Luc GREGOIRE présente le rapport du délégataire des services eau potable et assainissement collectif VEOLIA Eau. Chaque Conseiller Municipal a été destinataire d'un résumé de la synthèse du fonctionnement de ces services pendant l'année 2020.

M. GREGOIRE présente le bilan qualitatif et quantitatif de chacun de ces services (données techniques, paramètres de qualité, volumes produits et consommés...) ainsi que le coût par m³ facturé aux usagers.

Concernant le Service de l'Eau, certains points sont détaillés.

Les explications portent sur :

- Les sigles utilisés dans ce rapport,
- Le plan d'action, rappels des plans de renouvellement établis depuis 2001 qui ont privilégié la mise en œuvre de canalisations en fonte et qui ont grandement contribué à éliminer les risques de séjour d'eau stagnante.
- L'exercice 2019 et les nombreuses erreurs relevées, celle du volume de plus de 49 372 m³ n'est pas acceptable, ...
- La consultation des autres concessionnaires, lors de la réhabilitation de rues, participe à la mise en œuvre de réseaux performants.
- L'indication plus complète et technique sur l'indice linéaire des volumes non comptés.
- L'explication sur les différences entre volumes mis en distribution et volumes consommés, liées principalement au nettoyage des réservoirs, aux poteaux incendie etc...
- Le rappel de la genèse sur le prix du service public de l'eau en hiver et en été.
- Les éclaircissements sur le graphique des installations : réservoirs, postes de refoulement, etc...
- Le souhait d'une réflexion sur une nouvelle ressource en eau par rapport à la capacité totale des installations de production et la consommation journalière. Cette réflexion est à conduire en 2022.
- Le rappel de la télérelève et des chiffres connus au 5 décembre 2021.
- Le rappel des travaux sur les fuites et la sectorisation mise en place qui permet rapidement de les localiser et d'intervenir plus efficacement.

Pour le Service de l'Assainissement, les éclaircissements concernent principalement :

- Le rappel de la genèse sur les travaux concernant le silo à graisses et les diffuseurs du bassin d'aération.
- Quelques explications sur la baisse de réception des matières de vidange...
- L'eau rejetée au milieu naturel à la sortie de la STEP a une qualité baignade, d'où l'intérêt d'une étude de la R.E.U.T. qui est en cours.
- Le rappel des conventions sur le traitement des eaux usées pour les communes d'Aubres et de Venterol.
- La gestion du patrimoine, la mention des réunions (3 par an) avec VEOLIA pour suivre les contrats de concession.
- La genèse sur le déversoir d'orage D01 en bordure de la Sauve et l'étude de conformité en cours.
- Le point qui a été fait sur la pluviométrie des années 2019, 2020 et 2021.
- Le rôle du Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues (SMEA) suite à la loi GEMAPI et l'actualisation de la modélisation avec le cabinet OTEIS.
- La demande de M. GREGOIRE à la Commission Environnement d'envisager quels moyens pourraient être mis en œuvre pour réduire le nombre de KWh consommés par la STEP.

A la fin de cette présentation, Monsieur GREGOIRE remercie les membres de la Commission Travaux : M. Pierre COMBES, Maire, Mme Aurore AMOURDEDIEU, Adjointe, M. Roger VIARSAC, Conseiller Municipal Délégué, M. Christian CARRERE, Conseiller Municipal, M. Yves RINCK Conseiller Municipal, M. Eric GOUDARD, DGS, M. Olivier MORIN, technicien et M. Mathieu LASSALE, responsable du BET, et M. Joël D'AMATO, responsable du CTM, pour le travail accompli.

M. le Maire remercie M. GREGOIRE pour son implication et le travail réalisé chaque année.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel du concessionnaire des services publics de l'Eau potable et de l'Assainissement collectif pour l'année 2020.

2 - AFFAIRES FINANCIERES

Rapporteur : Monsieur Thierry DAYRE

2-1 DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

2 – 1.1 Décision Budgétaire Modificative N° 1 : Budget Général

La présente décision modificative au budget Principal de l'exercice 2021, **qui annule et remplace** la décision modificative N° 1 au budget Principal de l'exercice 2021, propose d'opérer des mouvements de crédits suite à des régularisations d'écritures.

Sont notamment prévus :

- La subvention de 100 000 € au profit des sinistrés de Mechernich.
- Le versement de la subvention de l'Agence Régionale de Santé de 93 219 € au titre du Centre de vaccination et son reversement partiel aux hôpitaux de Buis les Baronnies et Nyons (73 162 €).
- Des crédits pour les travaux de remise en état de la salle de la Maison de Pays incendiée.
- La subvention complémentaire au budget annexe du parc aquatique pour 80 000 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
CHAP-ART.	LIBELLE	MONTANT	CHAP-ART.	LIBELLE	MONTANT
011 - 60612	Energie - Electricité	- - 80 000,00 €	73-7381	TCCFE	+ 113 728,00 €
011 - 615232	Réseaux	- - 49 164,00 €	74 - 7472	Participation Région (ARS)	+ 93 219,00 €
011 - 6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires divers	- - 20 000,00 €	77 - 773	Mandats annulés (sur ex antérieurs)	+ 1 455,00 €
023 - 023	Virement section d'investissement	+ 25 435,00 €	77 - 7788	Assurance sinistre MDP	+ 12 500,00 €
042 - 6811	Dotation aux amortissements	+ 4 255,00 €	78-7815	Reprise sur provision	+ 44 000,00 €
65 - 6518	Autres redevances	+ 20 000,00 €			
65 - 65548	Autres contributions (SDED fonctionnement)	+ 49 164,00 €			
65 - 657348	Subvention autres communes	+ 100 000,00 €			
65 - 657363	Subvention Etablissement à caractère administratif	+ 80 000,00 €			
65 - 65737	Subvention fonctionnement Autres EPL	+ 73 162,00 €			
67 - 673	Titres annulés (sur ex antérieurs)	+ 2 200,00 €			
67-678	Autres charges exceptionnelles	+ 15 850,00 €			
68-6817	Provision pour créance irrécouvrables	+ 44 000,00 €			
TOTAL		264 902,00 €	TOTAL		264 902,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
OP-ART.	LIBELLE	MONTANT	OP-ART.	LIBELLE	MONTANT
1118 - 2135	Aménagement des constructions (suite sinistre Maison de Pays)	+ 15 000,00 €	021-021	Virement de la section de fonctionnement	+ 25 435,00 €
220 - 21318	Avenant marché vestiaire stade	+ 2 190,00 €	040-281578	Amortissements	+ 4 255,00 €
320 - 2315	Voirie 2020	+ 13 400,00 €	16-165	Caution reçues	+ 900,00 €
621 - 2135	Plan informatique Ecoles élémentaires	+ 10 000,00 €	621-1313	Subvention Aménagement école de Sauve	+ 10 000,00 €
TOTAL		40 590,00 €	TOTAL		40 590,00 €

Unanimité

2 – 1.2 Décision Budgétaire Modificative N° 2 : Budget Eau

La présente décision modificative au budget annexe Eau de l'exercice 2021 propose d'opérer des mouvements de crédits suite aux régularisations des écritures de TVA pour les années 2018 à 2020.

Le déséquilibre de la section de fonctionnement sera couvert par le déséquilibre du budget primitif 2021.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
CHAP- ART.	LIBELLE		MONTANT	CHAP-ART	LIBELLE		MONTANT
011 - 61523	entretien voie et réseau	+	200,00 €	70 - 7011	Eau	+	487 000,00 €
011 - 623	Publicité, publication	+	500,00 €	77 - 773	Mandats annulés sur exercice antérieur	+	800,00 €
67 - 673	Titre annulé sur exercice antérieur	+	533 000,00 €				
TOTAL			533 700,00 €	TOTAL			487 800,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
OP- ART.	LIBELLE		MONTANT	CHAP-ART	LIBELLE		MONTANT
20 - 203	Frais d'étude	+	13 400,00 €	20 - 203	Frais d'études	+	16 000,00 €
21 - 2156	Matériel spécifique d'exploitation	+	4 000,00 €	21 - 2156	Matériel spécifique d'exploitation	+	5 000,00 €
23 - 2313	Construction en cours	+	64 500,00 €	23 - 2313	Construction en cours	+	78 000,00 €
23 - 2315	Travaux en cours	+	803 100,00 €	23 - 2315	Travaux en cours	+	786 000,00 €
TOTAL			885 000,00 €	TOTAL			885 000,00 €

Unanimité

2 – 1.3 Décision Budgétaire Modificative N° 2 : Budget Assainissement

La présente décision modificative au budget annexe Assainissement de l'exercice 2021 propose d'opérer des mouvements de crédits suite aux régularisations des écritures de TVA pour les années 2018 à 2020.

Le déséquilibre de la section de fonctionnement sera couvert par le déséquilibre du budget primitif 2021.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
CHAP- ART.	LIBELLE		MONTANT	CHAP-ART	LIBELLE		MONTANT
011 - 61523	entretien voie et réseau	+	2 400,00 €	70 - 70611	Redevance assainissement collectif	+	644 000,00 €
011 - 622	Rémunération intermédiaire et honoraire	+	4 700,00 €	70 - 70613	Participation pour assainissement collectif	+	4 600,00 €
011 - 623	Publicité, publication	+	500,00 €	77 - 773	Mandats annulés sur exercice antérieur	+	6 600,00 €
67 - 673	Titre annulé sur exercice antérieur	+	696 000,00 €				
68 - 6817	Provision pour créance irrécouvrable	+	100,00 €				
TOTAL			703 700,00 €	TOTAL			655 200,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
<i>OP-ART.</i>	<i>LIBELLE</i>		<i>MONTANT</i>	<i>CHAP-ART</i>	<i>LIBELLE</i>		<i>MONTANT</i>
16 - 1641	Emprunt	+	10,00 €	20 - 203	Frais d'études	+	1 700,00 €
20 - 203	Frais d'étude	+	1 400,00 €	23 - 2315	Travaux en cours	+	496 300,00 €
23 - 2315	Travaux en cours	+	496 590,00 €				
TOTAL			498 000,00 €	TOTAL			498 000,00 €

Unanimité

2 – 1.4 Décision Budgétaire Modificative N° 1 : Budget Parc aquatique

La présente décision modificative au budget Parc Aquatique de l'exercice 2021 propose d'opérer des mouvements de crédits pour tenir compte de la crise sanitaire : le chiffre d'affaires étant inférieur de 80 000 € par rapport à la prévision (mise en place du passe sanitaire, diminution de la jauge, été pluvieux...), il est nécessaire d'augmenter la participation du budget général.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
<i>CHAP-ART.</i>	<i>LIBELLE</i>		<i>MONTANT</i>	<i>CHAP-ART</i>	<i>LIBELLE</i>		<i>MONTANT</i>
011 - 60612	Energie - électricité	-	- 3 500,00 €	70 - 70688	Autres prestations de service	-	- 80 000,00 €
012 - 64131	Rémunération non titulaire	+	2 500,00 €	74 - 74741	Participation de la commune	+	80 000,00 €
012 - 6451	Cotisation URSSAF	+	1 000,00 €				
TOTAL			- €	TOTAL			- €

Unanimité

2 – 1.5 Décision Budgétaire Modificative N° 1 : Budget ZAC du Grand Tilleul

La présente décision modificative au budget annexe ZAC du Grand Tilleul de l'exercice 2021 propose d'opérer des mouvements de crédits afin de procéder aux écritures de variations de stocks de 2015 à 2021.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
<i>CHAP-ART.</i>	<i>LIBELLE</i>		<i>MONTANT</i>	<i>CHAP-ART</i>	<i>LIBELLE</i>		<i>MONTANT</i>
011 - 6045	Achat d'études	+	1 552,00 €	011 - 7015	Ventes de terrains aménagés	+	1 552,00 €
042 - 7135	Variation des stocks	+	165 836,00 €	042 - 7135	Variation des stocks	+	2 990 973,00 €
042 - 7135	Variation des stockes (annulation écriture 2015)	+	2 825 137,00 €				
TOTAL			2 992 525,00 €	TOTAL			2 992 525,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
OP- ART.	LIBELLE		MONTANT	CHAP-ART	LIBELLE		MONTANT
040 - 355	Stock	+	2 990 973,00 €	040 - 355	Stock	+	2 990 973,00 €
TOTAL			2 990 973,00 €	TOTAL			2 990 973,00 €

Unanimité

2-2 - Participation d'équilibre au budget Annexe du Parc Aquatique – Exercice 2021

Compte tenu d'un impact de la crise sanitaire estimé à + 80 000 €, il est proposé de verser une participation de 230 000 € au Budget Annexe du Parc Aquatique qui est considéré, depuis l'année 2019, comme un Service Public Administratif.

M. le Maire ajoute qu'une réflexion sur les conditions d'exploitation du Parc aquatique est nécessaire afin d'éviter chaque année de reproduire ce niveau de déficit.

Unanimité

2-3 - Provision comptable pour créance douteuse

Conformément à l'article R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est proposé la constitution de provisions comptables en cas de litige, contentieux contre la collectivité ou d'une procédure collective. Les crédits correspondants seront inscrits, chaque année, à l'article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

Unanimité

2 – 4 - Versement d'une subvention exceptionnelle en soutien à la ville jumelle de MERCHERNICH suite aux inondations du 14 juillet 2021

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle que le 14 juillet dernier, la région de Mechernich a subi de très graves inondations qui ont fait de nombreuses victimes et d'importants dégâts. Une visite sur place, 4 mois après les faits, a été organisée avec M. P. LANTHEAUME, Mme O. PILOZ et trois représentants du Comité de Jumelage. Le transport de la délégation a été offert par les « Autocars du Petit Nice. M. le Maire remercie M. CHAUVET pour cette généreuse initiative.

Il indique que des nyonsais et les Comités de Jumelage Nyonsais ont participé au fonds de soutien à Mechernich créé à cette occasion et que 700 000 € ont pu être ainsi réunis afin de venir en aide aux 2 000 foyers impactés par cet épisode d'inondation.

M. le Maire précise que deux communes totalement dévastées n'ont pu être visitées et qu'un énorme travail de nettoyage a été effectué à la demande des assurances par les entreprises allemandes

M. le Maire rappelle les liens qui nous unissent à Mechernich : l'anniversaire des 50 ans du jumelage, célébré en 2017, le versement spontané de 500 000 francs par notre ville jumelle suite aux inondations de 1992 à Vaison la Romaine qui n'avaient pas épargné Nyons.

Il est proposé le versement de 100 000 € au fonds de soutien de Merchernich.

Unanimité

2-5 DEMANDES DE SUBVENTION

2 – 5.1 Aménagement des quartiers anciens de la vieille ville : Pont roman / Maladrerie /Scourtinerie - Modification des délibérations du 18/11/2020 et du 31/03/2021

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc GREGOIRE

Par délibération 31 mars 2021, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, le plan de financement des travaux d'aménagement des quartiers anciens de la vieille ville (pont roman / Maladrerie / Scourtinerie) qui doit être modifié de la manière suivante : le montant de la DETR / DSIL de droit commun passerait à 194 250 € et la participation du Conseil Départemental de la Drôme est programmée à 57 200 €.

Le plan de financement de ces travaux s'établit comme suit :

DEPENSES	
- Travaux de construction :	1 281 250 €
- Maîtrise d'œuvre et missions diverses :	41 650 €
TOTAL	1 322 900 €

RECETTES	
- DETR ou DSIL14,68 % de droit commun 2021	194 250 €
- Région AURA11,64 %	154 000 €
- Département4,33 %	57 200 €
- Commune de Nyons69,35 %	917 450 €
TOTAL	1 322 900 €

Unanimité

2 – 5.2 Aménagement d'un jardin arboré en centre-ville - Modification des délibérations du 18/11/2020 et du 31/03/2021

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc GREGOIRE

Par délibération 31 mars 2021, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, le plan de financement des travaux d'aménagement d'un jardin arboré en centre-ville qui doit être modifié de la manière suivante : le montant de la DETR / DSIL de droit commun passerait de 250 000 € à 350 000 €.

Le plan de financement de ces travaux s'établit comme suit :

DEPENSES	
- Travaux de construction :	1 338 000 €
- Maîtrise d'œuvre et missions diverses :	61 601 €
TOTAL	1 399 601 €

RECETTES	
- Département : 12 %	167 100 €
- Subvention Région AURA :19 %	264 000 €
- DETR ou DSIL 25 % de droit commun	350 000 €
- Commune de Nyons.....44 %	618 501 €
TOTAL	1 399 601 €

Unanimité

2 – 5.3 Projet d'extension du bâtiment destiné à la construction des chars du Corso

Rapporteur : Madame Aurore AMOURDEDIEU

Un local communal situé à la zone d'activité des Laurons est mis à disposition de l'association du Comité des fêtes pour la construction des chars du corso de Nyons.

Pour des raisons de sécurité incendie, il est souhaitable d'agrandir le bâtiment actuel afin de séparer le lieu de stockage des activités de ferronnerie.

Le plan de financement des travaux d'extension s'établit comme suit :

DEPENSES	
Travaux de constructions	170 000 €
Travaux de maîtrise d'œuvre	18 700 €
Travaux d'étude technique et de contrôle	7 300 €
TOTAL	196 000 €

RECETTES	
Département.....20 %	39 200 €
Bonification "Petite Ville de Demain.....10 %	19 600 €
Etat – DETR.....25 %	49 000 €
Commune de Nyons.....45 %	88 200 €
TOTAL	196 000 €

Unanimité

2 – 5.4 Projet de travaux de réaménagement du square des Recollets

Rapporteur : Monsieur Christian CARRERE

La commune de Nyons souhaite réaménager le square des Récollets qui abrite trois monuments commémoratifs et qui est un espace de détente pour les patients de l'hôpital tout proche.

Le plan de financement des travaux s'établit comme suit :

DEPENSES	
TRAVAUX (clôture et d'une vidéoprotection, délimitation des verts et de passage, réfection des escaliers, rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite)	120 000 €
TOTAL	120 000 €

RECETTES	
Département de la Drôme.....20 %	24 000 €
Bonus « Petite Ville de Demain ».....10 %	12 000 €
Etat – DETR25 %	30 000 €
Autofinancement.....45 %	54 000 €
TOTAL	120 000 €

M. le Maire remercie Messieurs TATONI, Adjoint et Olivier MORIN, du Bureau d'Etudes Techniques qui ont travaillé sur ce dossier.

Unanimité

2 – 5.5 Projet de travaux de construction de deux courts de « padel »

Rapporteur : Monsieur Pascal LANTHEAUME

En raison de la baisse des effectifs, le Club de Tennis de NYONS a sollicité la ville pour la création de 2 courts de padel en lieu et place du 4^e court de tennis afin d'augmenter son attractivité auprès de ses pratiquants.

Le plan de financement des travaux s'établit comme suit :

DEPENSES	
Travaux de préparation et gros œuvre	65 000 €
Fourniture et pose des 2 courts de Padel	60 000 €
Fourniture et pose d'accessoire et contrôle d'accès	5 000 €
Travaux de modification d'éclairages sportif et électrique	15 000 €
TOTAL	145 000 €

RECETTES	
Etat (FDIS)30%	43 500 €
Département20%	29 000 €
Bonification "Petite Ville de Demain"10%	14 500 €
Commune de Nyons40%	58 000 €
TOTAL	145 000 €

M. CATHENOZ se dit surpris de l'absence de participation financière du Club et de la Fédération Française de Tennis au financement du projet, d'autant que les courts ont été refaits en 2018. Il s'interroge sur le devenir de ces deux surfaces de jeux dans le cas où ce sport passait de mode.

M. le Maire répond que le Club prend en charge le fonctionnement des équipements. Il ajoute que la Fédération de Tennis sera effectivement sollicitée dans le cadre de ce projet. Il est enfin prévu lors des rencontres associatives d'entamer une réflexion avec les divers clubs pour inscrire leurs projets d'investissement sur les différents budgets du mandat.

M. ALLÉE indique que cette pratique sportive très ludique permet aux personnes en surpoids de reprendre une activité sportive.

Unanimité

3 – ADRESSAGE – Dénomination d'une nouvelle voie

Rapporteur : Monsieur Didier ROUSSELLE

Dans le cadre d'un projet d'aménagement situé à proximité de la rue de l'Eigagno, une nouvelle voie est créée.

Il est proposé de la nommer rue Roman.

Unanimité

4 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE – Adhésion au service commun de mutualisation « Elaboration et animation du contrat de solidarité de l'agence de l'Eau pour les communes en ZRR »

Rapporteur : M. le Maire

Les communes relevant du classement en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ont la possibilité de bénéficier de l'accompagnement de l'agence de l'eau pour la rénovation et l'entretien des ouvrages d'alimentation en eau potable et d'assainissement (réseaux et stations), en partenariat avec les Conseils Départementaux. Cette forme de solidarité se matérialise par la signature d'un contrat pluriannuel entre l'intercommunalité et l'Agence de l'Eau.

La CCBDP s'engage dans une démarche de co-production avec les communes visant à permettre l'élaboration et la mise en œuvre de ce contrat avec l'Agence de l'Eau.

Il est proposé d'adhérer au service commun de mutualisation de la CCBDP sur le volet « Elaboration et animation du contrat de solidarité de l'agence de l'eau pour les communes en ZRR ».

La commune de Buis les Baronnie a déjà délibéré en faveur de cette adhésion.

Unanimité

5 – AFFAIRES FONCIERES - Approbation de l'acquisition d'un terrain appartenant à la société « Immobilière d'Alissac » (parcelle AE 994)

Rapporteur : Madame Aurore AMOURDEDIEU

En septembre dernier M. Thierry CLIER, représentant la Société Immobilière d'Alissac a donné son accord pour vendre à la commune un terrain d'une superficie de 2 556 m², dont la société est propriétaire, au prix 38 000 €, soit 14,87 € / m².

Il se situe dans la zone artisanale des Laurons, près du boulodrome.

Unanimité

6 – AFFAIRES SCOLAIRES

Rapporteur : Madame Aurélie LOUPIAS

6-1 Approbation de la convention avec l'Ecole de musique – Année 2021 - 2022

Comme chaque année, la Mairie met en place dans les écoles primaires publiques une initiation musicale au bénéfice des élèves. Cette initiation pendant l'année scolaire 2021/2022 est répartie sur :

- 4h30 par semaine, le mardi à l'Ecole Elémentaire de Sauve :
35 interventions soit 157,5 heures et
- 4h00 par semaine, le vendredi à l'Ecole Elémentaire de Meyne :
33 interventions soit 132 heures.

Ces séances sont assurées par l'Ecole de Musique moyennant une participation de 13 896.00 €, versée en janvier 2022 (4 632 €), en avril 2022 (4 632 €) et en juillet 2022 (4 632 €).

Unanimité

6-2 Fixation du forfait communal versé à l'Ecole Notre Dame pour l'année 2021 - 2022

Les Communes doivent prendre en charge les dépenses de fonctionnement des Ecoles Privées sous contrat d'association dans les mêmes conditions que celles des Ecoles Publiques. Un plan pluriannuel d'ajustement (5 ans) de la participation communale au titre des dépenses de fonctionnement de l'Ecole Notre-Dame avait été établi.

En conséquence, il est proposé de reconduire les montants pour l'année 2021/2022 ainsi qu'il suit :

Ecole Maternelle	Ecole Primaire
Dotation par classe/an.....10 600 €	Dotation par classe/an.....4 700 €
Dotation par élève/an400 €	Dotation par élève/an.....250 €

Unanimité

7 – AFFAIRES DU PERSONNEL

Rapporteur : Monsieur Thierry DAYRE

7-1 Harmonisation du temps de travail à 1 607 heures

Depuis 2001 le temps de travail hebdomadaire dans la fonction publique territoriale est fixée à 35 heures, et la durée annuelle est de 1 607 heures. Cependant, les collectivités territoriales bénéficiaient de la possibilité de maintenir les régimes de travail mis en place antérieurement.

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a remis en cause cette possibilité.

En effet, l'article 47 de ladite loi pose le principe de la suppression des régimes de temps de travail plus favorables, et l'obligation, à compter du 1^{er} janvier 2022, de respecter la règle des 1 607 heures annuelles de travail.

Ainsi, tous les jours de repos octroyés en dehors du cadre légal et réglementaire qui diminuent la durée légale de temps de travail en deçà des 1 607 heures doivent être supprimés.

Par ailleurs, il est prévu que la journée de solidarité soit prise sur un jour d'ARTT du personnel.

Unanimité

7-2 Approbation d'une convention unique avec le Centre de Gestion de la Drôme en santé et sécurité au travail

Il est proposé au Conseil Municipal la signature d'une convention unique avec le Centre de Gestion afin de faciliter et d'améliorer les démarches administratives concernant les missions suivantes :

- ✓ médecine du travail : visite médicale périodique, visite médicale d'embauche, entretien infirmier, intervention en milieu de travail (...)
- ✓ inspection en santé et sécurité au travail : contrôle des conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité au travail, proposition de mesures de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels,
- ✓ psychologie du travail et des organisations : accompagnement à l'optimisation du fonctionnement des collectifs de travail,
- ✓ coaching : aide au développement de nouvelles compétences, amélioration des pratiques managériales.

Unanimité

7-3 Modification du Tableau

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification du tableau du personnel comme suit :

<u>Création</u>	<u>Suppression</u>
<u>Au 1^{er}/01/2022</u> ⇒ un poste d'Adjoint Administratif pour le Centre de Vaccination ⇒ un poste d'Adjoint d'Animation (sortie ski)	<u>Au 1^{er}/04/2022</u> ⇒ un poste d'Agent de Maîtrise
<u>Au 15/01/2022</u> ⇒ trois postes d'Adjoint Technique à temps complet (deux pour le service voirie et un pour le service plomberie/chauffage)	

Unanimité

Pour conclure, M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'annulation du goûter des aînés et du maintien de la cérémonie des Vœux le 7 janvier prochain sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.

La séance est levée à 20 h 30

Le Maire de NYONS,

Pierre COMBES